MAISON CEZANNE
IMMOBILIER

BARÈME D'HONORAIRES

Édition : 10/02/2026

1) Honoraires de transaction

Type de bien	Honoraires
Biens d'habitation (appartement / maison)	Jusqu'à 180 000 € : 7 900 € TTC Au-delà de 180 000 € : 4,00 % TTC du prix de vente
Terrains	7,00 % TTC du prix de vente
Garages / parkings / box	5 000 € TTC (forfait)

- Honoraires charge vendeur (sauf convention contraire stipulée au mandat). TVA incluse.

2) Honoraires de location

Bailleur

Mise en location : visites + dossier + rédaction du bail

- Zone très tendue : 12 € TTC / m² habitable
- Zone tendue : 10 € TTC / m² habitable
- Autres zones : 8 € TTC / m² habitable

État des lieux d'entrée
- 3 € TTC / m² habitable

Entremise / négociation : 150 € TTC

Locataire

Visite + dossier + rédaction du bail

- Zone très tendue : 12 € TTC / m² habitable
- Zone tendue : 10 € TTC / m² habitable
- Autres zones : 8 € TTC / m² habitable

État des lieux d'entrée
- 3 € TTC / m² habitable

- Honoraires locataire plafonnés : ils ne peuvent pas excéder les honoraires facturés au bailleur pour des prestations équivalentes.
- État des lieux par commissaire de justice (huissier) : si l'état des lieux est établi par procès-verbal, les frais du commissaire de justice sont partagés à 50/50 entre bailleur et locataire.
- Location : honoraires plafonnés conformément à la réglementation (zonage : très tendue / tendue / autres).